Zeitschrift: Schweizer Soldat : Monatszeitschrift für Armee und Kader mit FHD-Zeitung

Herausgeber: Verlagsgenossenschaft Schweizer Soldat

Band: 9 (1933-1934)

Heft: 19

Artikel: Discours prononcé par le nouveau Président central A. Maridor

Autor: [s.n.]

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-710156

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 26.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Discours prononcé par le nouveau Président central A. Maridor

lors de l'Assemblée des délégués 1934 à Rapperswil

MM. les officiers, sous-officiers, mes camarades,

Je vous exprime ma gratitude pour la confiance que vous me témoignez en m'appelant à la plus haute charge de notre Association. Poste d'honneur, mais surtout poste de travail et de dévouement.

L'honneur, je le reporte sur ma section et celles qui depuis plusieurs mois ont sollicité mon acceptation à une candidature à la présidence centrale. Je leur adresse mes remerciements spéciaux.

Poste de travail et de dévouement. Je n'ai pas envisagé l'éventualité d'assumer cette lourde charge sans réflexion et sans considérer toute l'importance de ma décision. Cette dernière m'a été facilitée par la résolution prise à Neuchâtel et j'exprime ma reconnaissance à mes camarades de cette ville.

N'ayant pas d'ambition pour moi-même, seuls ma conscience et le sentiment du devoir ont guidé ma pensée. J'ai estimé ne pas avoir le droit de me dérober à l'appel qui m'était adressé, si mes forces pouvaient encore être utiles à notre chère ASSO et, par suite logique, à l'armée et au pays. Il est des devoirs, si importants soient-ils, auxquels un soldat n'a pas le droit de se soustraire. C'est dans ces sentiments que j'envisage mon élection.

Je vous assure que je consacrerai toutes mes forces, ma volonté et mon énergie à l'accomplissement consciencieux de la tâche que vous m'avez confiée. Je sais pouvoir compter sur l'appui et le dévouement complet des membres du CC et particulièrement de notre secrétaire central. C'est avec vous tous, mes chers camarades, dans une collaboration amicale, que je veux présider aux destinées de notre Association.

J'adresse aussi mon appel à toutes les sections. C'est en restant fermement unis, nous comprenant, nous aidant les uns les autres, en ayant un but final: le dévouement à la Patrie, que nous progresserons et ferons œuvre utile.

Et maintenant je désire rapidement, vous indiquer comment je conçois l'accomplissement de ma tâche.

Le premier devoir de l'ASSO est de *compléter l'instruction militaire du sous-officier.* A cet effet nous venons d'introduire le *concours d'exercices en campagne.* Cette discipline est celle qui peut le mieux contribuer au développement de nos connaissances. Mais, comme nous sommes au début de son application, plusieurs années sont nécessaires pour que chacun en comprenne toute la valeur et en tire un rendement maximum. Nous vouerons à ce concours une attention spéciale. Pendant ce temps de mise au point, il ne doit être introduit aucun autre règlement de concours, ce serait une erreur de surcharger notre programme de travail.

Nos concours de lancement de grenades à main doivent être conservés. Ils sont un excellent moyen de développement physique tout en initiant les sous-officiers au maniement d'une arme indispensable, mais avec laquelle nous n'avons pas le temps de nous familiariser pendant nos périodes de service.

Tir au pistolet et révolver. Les sous-officiers, porteurs de ces armes doivent savoir s'en servir. Or l'instruction et l'entraînement pratiqués au service sont à peu près nuls. Il nous appartient, dans la mesure du possible, de combler cette lacune.

Tir au fusil. L'utilité de ce concours est peut-être plus discutable, car les sociétés de tir devraient, à première vue, pouvoir remplir seules cette tâche. Mais ici un autre facteur entre en jeu.

C'est pour beaucoup de nos membres, les anciens surtout, la seule occasion de participer à un de nos exercices. Je comprends que lorsque l'âge a par trop allongé notre ceinturon, on n'est plus apte à courir par monts et vaux à la tête d'une patrouille, mais l'œil reste bon et le tir conserve, pour beaucoup, l'attrait d'un sport favori. Nous ne devons pas négliger ce côté du problème.

JSSO. Nous aurons à préparer les règlements et prescriptions des prochaines JSSO. L'expérience faite à Genève nous indique qu'il est nécessaire de modifier et simplifier plusieurs dispositions qui régissent cette organisation. Ce sera la tâche de notre nouveau Comité technique, qui s'inspirera de l'idée que tout règlement doit être simple, clair et pratique.

Autres exercices. J'ai toujours considéré nos règlements de concours comme une base qui exprime un minimum d'activité à exécuter par les sections. Mais je ne blâmerai pas une section parce qu'elle n'aura pu exécuter tel ou tel exercice prévu par nos règlements, si les conditions locales lui donnent peu de chances de réussite, mais encore faut-il qu'elle remplace cet exercice par d'autres. Une large initiative doit être laissée aux sections et vous savez sans que je vous le répète, combien multiples sont les exercices qui peuvent être organisés, soit en salle, soit dans le terrain. Efforcez-vous de les rendre intéressants, évitez la sécheresse des prescriptions rigides, faites que vos membres éprouvent du plaisir à vos manifestations. Ayez de l'initiative, de la persévérance; c'est le secret de la réussite.

Il est une chose pourtant qui souvent m'a frappé. Nos règlements sont surtout établis à l'intention de l'instruction du sous-officier d'infanterie. Le concours d'exercices en campagne, tente pourtant quelques essais en faveur des sous-officiers d'armes spéciales. C'est, il est vrai, dans l'infanterie que se recrute la grande majorité de nos membres, mais je crois tout de même, que nous devons, dans la mesure du possible, nous intéresser davantage à l'instruction technique des sous-officiers d'armes spéciales. Feu le regretté colonel Heitz, chef du jury pour les concours d'artillerie aux dernières JSSO, le faisait précisément ressortir dans son rapport. Je m'efforcerai à trouver une solution pratique à ce problème. Ce sera aussi un moyen d'attirer davantage tous les sous-officiers à notre Association.

« *Le Soldat Suisse* », notre journal officiel, a droit également à tout notre intérêt. Mais je vois son développement, non par l'institution de nouvelles charges pour l'ASSO et ses sections, mais par la bonne volonté et les avantages offerts aux sections qui s'occupent consciencieusement de cette question.

Il m'est difficile de vous parler de l'*Instruction militaire préparatoire,* car nous ne savons actuellement pas ce qu'il adviendra de cette institution éminemment patriotique. C'est au fur et à mesure du développement de sa transformation que le CC pourra prendre d'accord avec vous des décisions appropriées et sauvegarder les intérêts auxquels nous avons droit. Notre activité passée nous autorise cette prétention.

Ce dernier sujet m'amène tout naturellement à parler de nos *rapports avec le DMF.* Je suis certain que notre travail volontaire est apprécié à sa juste valeur par M. le Conseiller fédéral Minger et que nous trouverons toujours en lui une large compréhension de nos besoins et un appui précieux. Il nous l'a du reste prouvé à maintes reprises. Je le remercie pour cette bienveillance et lui exprime ma reconnaissance et mon dévouement sans limite. Est-ce à dire que nous ayons toujours rencontré ces mêmes sentiments auprès de tous les services de son département? Je ne crois pas pouvoir être aussi affirmatif. Il me suffira de vous rappeler quelques faits qui sont pour moi restés incompréhensibles.

Depuis plusieurs années des dispositions prises empêchent nos sections d'organiser rationnellement des concours en skis. Nous subissons encore un régime provisoire et nous n'avons pas été préalablement entendus. Pourquoi? Je l'ignore.

Vous vous souvenez des arrêtés pris dans les mêmes circonstances au sujet des tirs militaires exécutés au sein de notre Association. Il a fallu toute l'énergie du Comité central pour les faire rapporter.

Je suis persuadé aussi qu'actuellement la suppression de l'Instruction militaire préparatoire avec arme, est une grande erreur. Je suis d'accord que sa réorganisation dans un sens plus utile à l'armée s'imposait. Il faut être en contact journalier avec le peuple pour se rendre compte quels sont les moyens de propagande qui peuvent agir sur lui en faveur de la nécessité d'une défense nationale.

Je forme des vœux pour que ces quelques nuages disparaissent de notre horizon et qu'à l'avenir nos relations avec tous les services du DMF soient empreints du meilleur esprit de compréhension et de collaboration. Je ferai mon possible dans ce cas. C'est pour l'armée que nous travaillons et non pour notre amusement.

Le deuxième but de l'ASSO est de *cultiver et développer l'esprit patriotique.* Ce terme général, comprend pour nous des devoirs divers, mais aussi impérieux les uns que les autres.

Les temps sont révolus où notre armée était considérée par tous les citoyens comme une institution indispensable à l'Etat et le service militaire comme un devoir sacré. Nous sous-officiers, nous restons inébranlablement convaincus de sa nécessité. Elle doit rester forte, disciplinée, capable de remplir sa noble mission, qui est de garder notre Patrie intacte. C'est pourquoi nous combattrons de toute notre énergie, avec une volonté inlassable, ceux qui, pour des motifs divers et par des moyens aussi nombreux qu'ingénieux, cherchent à la désagréger. Vous connaissez tous ce mal qui sape la plus belle de nos institutions nationales. Déclarons lui une guerre sans merci. Sur ce terrain pas de compromission possible.

Kant. bernische Unteroffizierstage in Interlaken

9. und 10. Juni 1934

Nous devons aussi chercher à ce que l'armée retrouve la considération et l'attachement que chaque citoyen avait anciennement pour elle. Notre Association peut, à mon avis, agir dans ce sens mieux que n'importe quel groupement, parce qu'une grande partie de nos membres se recrutent précisément dans les milieux de notre population où la propagande antimilitariste s'exerce avec le plus de violence. Il faut parfois beaucoup de courage pour oser affirmer ses convictions. Mais c'est à ces actes-là que l'on reconnaîtra un véritable patriote, un sous-officier. Ne mettons jamais notre drapeau dans notre poche. Il faut aussi que cette action soit appuyée par nos chefs militaires et qu'ils s'efforcent également à rétablir cette intimité entre le peuple et l'armée, indispensable à notre organisation de milices.

Et maintenant quelle attitute doit prendre l'ASSO en présence des problèmes d'ordre national et politique qui se posent actuellement à notre peuple? La question est délicate, mais le CC manquerait de courage et à son devoir élémentaire s'il s'en désintéressait.

Un point d'abord me paraît fixé. Lorsqu'une question concernant l'armée d'une manière quelconque, fait l'objet d'une discussion publique et est soumise au peuple ou à ses autorités, le Comité central doit l'étudier et se prononcer nettement, sans se préoccuper du parti ou groupement politique qui en est le promoteur.

Du sein de notre Association peut aussi partir des initiatives en faveur des institutions que nous défendons.

Je constate avec un réel plaisir, que dans notre pays nous assistons depuis un certain temps à un réveil de l'esprit national. Il se manifeste sous des formes diverses et a fait éclore nombre d'associations professant des opinions différentes. Je souhaite que ces forces éparses, qui ont déjà eu des influences heureuses, se coordonnent et qu'en définitive il en sorte une action salutaire pour le pays. Je suis convaincu qu'une régénération de notre vie nationale est nécessaire. A nouveaux maux, nouveaux remèdes. Mais cet état souhaitable doit rester conforme à notre esprit suisse, fédéraliste, qui a créé notre patrie et l'a maintenue jusqu'à nos jours.

Le comité d'une Association aussi importante que la nôtre doit suivre avec attention le développement de ce mouvement de nos aspirations patriotiques. Il doit être en tout temps à même de prendre en connaissance de cause, les décisions qu'il jugera utiles à l'armée et au pays. Nous refusons de nous intéresser d'une manière ou d'une autre à une politique de partis, mais les questions essentiellement nationales ne peuvent nous laisser indifférents.

Si nous nous dévouons pour l'armée, c'est que nous la savons être une institution indispensable mise au service du pays. Plus haut que l'armée, nous voyons notre Patrie suisse. Pour elle, que nous aimons de tout notre cœur, nous consacrerons le meilleur de nous-mêmes, nous voulons en être les serviteurs humbles et fidèles. Nous avons une foi inébranlable en sa destinée, placée sous la protection divine.

C'est animé de ces sentiments et avec votre aide à tous, que je veux poursuivre l'œuvre magnifique de mes devanciers.

La montre du tir fédéral de Fribourg

Cette magnifique pièce, exécutée en argent par la Fabrique Longines, à St-Imier, et en or par la maison Nardin, au Locle, est un prix, qui ne manquera pas d'attirer l'attention des tireurs de la grande joute nationale de Fribourg et que ses heureux gagnants sauront apprécier à sa juste valeur.

Nachrichten aus dem Schweiz. Unteroffiziersverband — Nouvelles de l'Association suisse des Sous-officiers

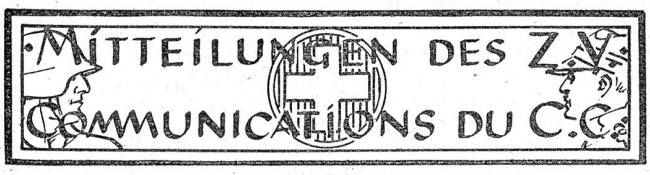

1. Zusammensetzung des neuen Zentralvorstandes und Verteilung der Arbeitsgebiete.

Der neue Zentralvorstand hat anläßlich seiner Sitzung, anschließend an die Delegiertenversammlung vom 27. Mai d. J. in Rapperswil, auf Antrag des Zentralpräsidenten und auf Grund von Art. 28 der Zentralstatuten als *Mitglieder des Zentralausschusses* gewählt:

Wachtm. Zimmermann, Roland, in Genf;
Fourier Thuring, Célestin, in Chêne-Bourg (Genf)

Die *Verteilung der Arbeitsgebiete* innerhalb des Zentralvorstandes wurde in folgender Weise vorgenommen:

Zentralpräsident: Feldw. Maridor, August, Genf, 42, rue du Stand; Telephon 47.215; Postfach 600, Genève-Stand.

Vizepräsident und Protokollführer: Wachtm. Zimmermann, Roland, Genf, 8, rue Gourgas; Telephon 41.344.

Korrespondent: Fourier Thuring, Célestin, Chêne-Bourg (Genf); Telephon 52.838.

Technisches Komitee: Adj.-Uof. Weißhaupt, Ernst, Schaffhausen, Zeughaus; Telephon 91.

Zentralkassier: Wachtm. Hugener, Hans, Herisau, Bergstraße; Telephon: Privat 5.36, Büro 30; Postscheckkonto IX 6915.

Felddienstübungen und Vizepräsident: Wachtm. Studer, Theodor, Solothurn, Glacisstraße 19; Telephon 15.50.

Handgranatenwerfen und Ski: Feldw. Weber, Gabriel, Glarus, Zeughaus; Telephon 172.

Gewehrschießen: Adj.-Uof. Cuoni, Erwin, Luzern, Nägelistraße 5; Telephon 24.362.

Pistolenschießen: Wachtm. Wirz, Arnold, Baden (Aarg.), Wiesenstraße 17; Telephon Brown-Boveri, intern 4.62.